

J'ai souvenance des jours sombres de 1914 à 1917, alors que nous étions à peu près seuls au sein de l'Empire et du Commonwealth. Or, les États-Unis sont entrés dans la guerre en avril 1917. Des millions d'hommes avaient péri au champ d'honneur et, si les États-Unis n'étaient pas intervenus, nous aurions tous été en proie à la peur qui nous gagnait. Et au cours de la dernière guerre, si les Américains n'étaient pas intervenus quand ils l'ont fait, pressés par les événements de Pearl Harbour, libre à nous d'imaginer aujourd'hui ce que vaudrait notre liberté. Qu'on me dise quand on s'est incliné devant des influences militaires. Qu'on me dise quand les Canadiens ont pris conscience du danger que courait notre individualité nationale, et je pense surtout aux questions militaires. Je veux savoir ce que voulait dire le premier ministre lorsqu'il a déclaré que ce protocole serait une affirmation de l'indépendance du Canada en matière de politique étrangère devant la toute-puissance des États-Unis d'Amérique.

M. Pierre De Bané (Matane): Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Voici un jeune homme inexpérimenté qui applaudit. S'il peut être identifié, monsieur l'Orateur, je le recommande immédiatement pour un poste de secrétaire parlementaire. Ce contre quoi j'en ai, c'est l'interprétation qu'on peut faire des paroles du premier ministre, savoir que nous sommes en danger de guerre, ou que nous sommes soumis à l'ingérence des États-Unis dans le domaine militaire. Ce sont des idées irréflechies et pis encore, venant du premier ministre du Canada, elles deviendront le fondement de la propagande communiste contre les Américains dans le monde entier. J'ai été en désaccord avec les États-Unis. Ils ont essayé de m'en imposer et le parti libéral m'a accusé d'anti-américanisme parce que j'ai osé dire que notre politique devrait être élaborée au Canada par les Canadiens.

• (3.20 p.m.)

Une voix: Les libéraux ont trouvé cela criminel.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ils ont eu l'audace de me traiter d'anti-américain mais le premier ministre a fait une déclaration qu'il n'a pas fini de regretter. Elle rejoindra toutes les autres qui ont été prononcées au cours des années qui ont dû être rétractées.

J'aperçois mon ami, le député de York-Nord (M. Danson), le secrétaire parlementaire du premier ministre. Depuis son entrée en fonctions, il a cessé d'être l'un des hommes d'esprit du Parlement, ce que nous déplorons. N'est-il pas étrange que le seul Juif de la délégation en URSS, le secrétaire parlementaire, avait un passeport diplomatique? L'URSS n'a pas voulu accorder de visa au seul Juif qui a demandé d'y aller comme journaliste. Je voudrais savoir ce qui a été dit—que ce soit en public ou dans des apartés confidentiels—au sujet du traitement diabolique infligé présentement aux juifs. Et qu'en est-il des Ukrainiens et de tous les autres...

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'avoir à interrompre le député, mais à moins qu'il n'obtienne le consentement unanime de la Chambre, il devra reprendre son fauteuil. La Chambre consent-elle à ce que le député poursuive son discours?

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant: La présidence a l'impression qu'il n'y a pas consentement unanime.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir quel est le député qui ne veut pas me permettre d'achever ma phrase sur les Ukrainiens et tous les autres peuples captifs dont personne ne parle?

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La présidence est toujours disposée à se montrer compréhensive vis-à-vis des députés, mais elle se doit aussi d'appliquer le Règlement.

M. Reid: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Le député de Kenora-Rainy River (M. Reid) invoque le Règlement.

M. Reid: Monsieur l'Orateur, je crois que si vous demandiez s'il y a consentement unanime à entendre le très honorable représentant, vous vous rendriez compte qu'il existe.

Une voix: Et celui-là là-bas?

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre.

Une voix: Il n'est même pas à son fauteuil.

Une voix: Il enfreint le Règlement.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Le député sait que d'après le Règlement de la Chambre il ne peut avoir le droit de parler que s'il occupe son fauteuil. Le député de Matane (M. De Bané).

[Français]

M. Pierre De Bané (Matane): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): L'honorable député de Matane invoque le Règlement.

M. De Bané: Monsieur l'Orateur, je voudrais bien permettre au très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) de continuer ses remarques, mais je n'ai pas aimé du tout l'attaque personnelle qu'il a faite contre le secrétaire parlementaire du premier ministre (M. Danson), et je pense que ce genre d'accusations contre la personne...

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. La présidence ne peut accepter une telle argumentation. Il s'agit de savoir, à ce moment-ci, si la Chambre consent ou non à ce que le très honorable député de Prince-Albert continue ses observations. Tout ce que l'honorable député de Matane peut dire, c'est qu'il ne veut pas que le très honorable représentant continue à parler. Je donne la parole immédiatement à l'honorable député d'Oxford (M. Nesbitt).

[Traduction]

Des voix: Quelle honte!

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Le député d'Oxford (M. Nesbitt).